

INSCRIPTION VOLLEY-BALL 2019/2020



CATÉGORIES	SÉANCES	TARIFS*					✓
		T1	T2	T3	T4	T5	
M9 + M11 2009-2012	Mercredi 16h30-18h00 (Pagnol)	92	111	137	145	148	
M13M 2007-2008	Mercredi 18h00-19h30 (Pagnol)	96	116	142	148	154	
M15F 2005-2006	Mercredi 18h00-19h30 (Pagnol) Jeudi 18h00-19h30 (Assomp)	105	130	153	159	165	
M15M+M17M 2003-2006	Mardi 18h30-20h00 (Pagnol) Vendredi 18h30-20h00(Pagnol)						
M17F 2003-2004	Jeudi 18h00-19h30 (Assomp)						
M20M 2000-2002	Vendredi 18h30-20h00 (Pagnol)						
Dep F	Vendredi 20h00-22h00 (Pagnol)	164					
Pré Reg F	Mercredi 20h00-21h30 (Pagnol) Vendredi 20h00-22h00 (Pagnol)						
Dep M	Mercredi 20h00-21h30) (Pagnol)						
Prénat M	Mardi 20h00-22h00 (Pagnol) Jeudi 20h15-22h00 (Pagnol)						
Détente mixte	Lundi 20h00-22h00 (Pagnol)	101 125(compet'lib)					

*** TARIFS HORS ADHÉSION**

Modulation des tarifs

Tarifs	T1	T2	T3	T4	T5
Quotient familial	0 à 450	451 à 950	951 à 1350	1351 à 1900	1901 et +

Participation à l'organisation de la section (obligatoire à partir des M15)

- ☐ Entraînements
 ☐ Coaching
 ☐ Arbitrage
 ☐ Table de marque
 ☐ Opérations ponctuelles

1 Renseignements du joueur

- ☐ Renouvellement
 ☐ Nouvelle inscription
 ☐ Mutation

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Portable joueur :

Mail :

Adresse postale :

Code postal : Ville :

N° Allocataire CAF : Quotient familial :

Portable responsable légal : ☐ Père ☐ Mère

2 Autres membre(s) de votre foyer déjà adhérent(s) à l'association :

Nom : Prénom :

Nom : Prénom :

Nom : Prénom :

3 ADHÉSION :

- ☐ Adulte 21€
 ☐ Mineur 16€
 ☐ Famille 36€
 ☐ Déjà réglée 0€

(Adhésion famille à partir de 2 adhésions adultes ou 1 adhésion adulte + 1 adhésion mineur)

4 RÈGLEMENT :

MONTANT
ACTIVITE(S) **+** **ADHESION** **=** **€**

5 Liste des documents à fournir: Seuls les dossiers complets seront pris en compte

- ☐ Demande de licence FFVB (simple surclassement jeunes)
 ☐ Cotisation
 ☐ Certificat médical ou questionnaire de santé
- ☐ Photo identité
 ☐ Chèque de caution 80€
 ☐ Photocopie Carte d'identité (si création de licence)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- En prenant une licence à l'association Jeanne d'Arc, vous vous engagez à être présent aux entraînements et aux matchs. En cas d'absence, vous devez prévenir l'entraîneur et/ou le coach dans les plus brefs délais. Si vous souhaitez une pratique plus libre et moins contraignante, vous pouvez vous diriger vers une pratique détente.
- La présence des parents est indispensable pour le bon déroulement des rencontres. En effet, les équipes sont gérées par les parents. L'association et ses techniciens apporteront les supports techniques nécessaires. Les parents sont également sollicités pour les covoiturages lors des rencontres à l'extérieur, les goûters des équipes lors des matchs à domicile.
- Les équipes seront engagées en championnat à condition que des parents assurent la gestion du groupe avec l'aide de la logistique du club.
- Les joueurs à partir de la catégorie M15 devront choisir de s'orienter sur une ou plusieurs de ces missions: Coaching / Assistant sur les entraînements / Table de marque / Arbitrage / Autres
Le club s'engage en contrepartie à fournir une formation minimum sur une ou deux matinées.
- Nos adhérents sont prioritaires pour les renouvellements de licence jusqu'au 30 Juin. Au delà de cette date les places seront attribuées en fonction du nombre restant.

- Nous autorisons l'ASCL JAR à utiliser librement les photos de votre enfant ou de vous-même dans le cadre de la promotion de ses activités (tous supports, presses, site internet) sans demander ni rémunération, ni droit d'utilisation. Si NON cochez la case ☐
- Nous autorisons notre enfant âgé de plus de 9 ans à rentrer seul de ses séances.
Si Non cochez la case ☐
- Personne(s) autorisée(s) à récupérer votre enfant à l'activité :
* N° de téléphone:
* N° de téléphone:

Si une autre personne, non citée ci-dessus, vient chercher votre enfant (même occasionnellement), vous devez impérativement remplir une décharge. Un justificatif d'identité sera demandé (avec photo).

- Nous avons pris note des heures d'ateliers et de compétitions sachant que la responsabilité de l'Association ne peut-être engagée en dehors de ces heures. Il est de votre devoir de vérifier la présence de l'animateur avant de quitter votre enfant.
- Nous avons pris note que le port de chaussures de sports propres est obligatoire pour l'accès aux activités sportives. L'encadrant peut refuser la participation de l'adhérent dans le cas contraire.

- Aucun remboursement ne sera effectué, seul un désistement lié à une mutation professionnelle justifiée peut ouvrir droit à un remboursement partiel. L'adhésion avec un minimum de 40€ et le montant de la licence reste acquise pour l'association. Tout trimestre commencé n'est pas remboursable.

- Vous autorisez l'Association Jeanne d'Arc à consulter votre quotient familial sur le site de la CAF-PRO en utilisant votre numéro allocataire CAF. Dans le cas contraire, cochez la case ☐NON.

- J'ai lu attentivement ces renseignements et signe en connaissance de cause.

A LE

SIGNATURE (précédée de la mention « lu et approuvé »)

DATES IMPORTANTES

STAGE DE REPRISE M13-M15-M17 : 26 au 28 Août

REPRISE DES ENTRAÎNEMENTS : A partir du 9 Septembre 2019

CADRE RESERVE AU SECRETARIAT

Fait le : / /

Adhésion :

☐16€ ☐21€ ☐36€ ☐0€

TOTAL restant du :

Règlement :

(CB = carte bancaire, CH = chèque, CS = coupon sport, ES = espèce, CV = chèque vacance)

Type _____ Mt _____ Rem n° _____ Date / / CH n° _____

Type _____ Mt _____ Rem n° _____ Date / / CH n° _____

Type _____ Mt _____ Rem n° _____ Date / / CH n° _____